



HAL
open science

Pharmacien officinal, un acteur primordial de prévention auprès des agriculteurs et des agricultrices

Aymeric Declémy, Stephan Gabet

► To cite this version:

Aymeric Declémy, Stephan Gabet. Pharmacien officinal, un acteur primordial de prévention auprès des agriculteurs et des agricultrices. *Actualités Pharmaceutiques*, 2024, *Actualités Pharmaceutiques*, 62 (631), pp.44-47. 10.1016/j.actpha.2023.10.011 . hal-04501033

HAL Id: hal-04501033

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04501033>

Submitted on 23 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre

Pharmacien officinal, un acteur primordial de prévention auprès des agriculteurs et des agricultrices

Auteurs

Aymeric Declémy¹, Stephan Gabet²

1

PharmD,
declemy.aymeric@hotmail.fr

2

PharmD, PhD,
Maître de conférences en santé publique
Univ. Lille, CHU Lille, Institut Pasteur de Lille, ULR 4483-IMPacts de l'Environnement
Chimique sur la Santé (IMPECS), 59000 Lille, France
stephan.gabet@univ-lille.fr

Résumé

De nombreux conseils peuvent être prodigués au comptoir afin de mieux prévenir les risques sanitaires spécifiques des métiers agricoles tels que les troubles musculosquelettiques (TMS), les risques liés aux UV et à la chaleur, les risques chimiques, les risques infectieux et les troubles psychosociaux. Cet article vise ainsi à aider les pharmaciens officinaux à mieux appréhender les agriculteurs et les agricultrices et les risques inhérents à leur profession afin de protéger au mieux leur santé.

Mots-clés

Agriculteur, conseil officinal, pharmacien, prévention, risques professionnels, santé.

Introduction

Les métiers agricoles impliquent des conditions de travail physiques et psychologiques potentiellement difficiles (1,2). Les agriculteur.rice.s sont également exposé.e.s à de nombreux facteurs de risque spécifiques de leur métier tels que les produits phytosanitaires, des agents infectieux, les risques physiques liés au machinisme ou encore les rayons solaires lors des activités en extérieur. Ainsi, de nombreuses pathologies font l'objet d'un classement aux tableaux des maladies professionnelles spécifiques des métiers agricoles ; actuellement, on en dénombre 61, dont entre autres la maladie de Parkinson, la maladie de Lyme et certains cancers (3). Les agriculteur.rice.s apparaissent par ailleurs moins enclin.e.s à consulter pour leur santé que la population générale (4) et à participer aux campagnes de dépistage (5), et ils tendent à moins recourir aux soins que la population générale (4,6).

Ces éléments font des agriculteur.rice.s des patients dont la santé doit être particulièrement surveillée et protégée, et le pharmacien officinal, en tant que professionnel de santé de proximité, a ici un rôle important à jouer. Les pharmacies d'officine sont en effet réparties sur tout le territoire français (7), y compris en zones rurales possiblement qualifiées comme déserts médicaux. Le pharmacien d'officine peut ainsi se positionner comme un professionnel de santé de premier recours de choix pour les agriculteur.rice.s.

Néanmoins, il convient tout d'abord de bien comprendre les particularités des professions agricoles en termes d'état de santé et de risques sanitaires spécifiques. Au regard de la littérature scientifique disponible, les données épidémiologiques chez les agriculteur.rice.s s'avèrent toutefois rares, et les sources de données peu nombreuses (1,2,8–10).

Cet article vise donc à apporter un éclairage sur l'état de santé des agriculteur.rice.s et à identifier les leviers d'une meilleure prise en charge à l'officine. Sur cette base, cet article vise ensuite à détailler les conseils préventifs à prodiguer aux agriculteur.rice.s afin de réduire les risques sanitaires spécifiques de leur métier.

Le présent article est basé sur la thèse en pharmacie d'Aymeric Declémy, intitulée « Santé des agriculteurs et des agricultrices : état des lieux et rôle du pharmacien d'officine dans la prévention des risques professionnels » (11). Cette thèse, préparée sous la direction de Stephan Gabet, Maître de conférences en santé publique à la Faculté de Pharmacie de Lille, a été soutenue publiquement le 25 octobre 2022.

Santé des agriculteurs et des agricultrices

Les professionnel.le.s agricoles possèdent une meilleure espérance de vie que le reste de la population. L'espérance de vie à 35 ans est en effet de 46,2 ans chez les agriculteurs et de 51,1 ans chez les agricultrices contre 44,5 et 50,5 ans toutes catégories socioprofessionnelles confondues, respectivement (12). Une alimentation plus variée, un niveau d'activité physique plus important, et surtout une prévalence du tabagisme plus faible, peuvent expliquer ces chiffres (8). A noter que le taux de féminisation national moyen est de 29% (13).

De façon globale, l'incidence des cancers toutes localisations confondues est plus faible de 7% chez les agriculteurs et de 5% chez les agricultrices, donnant lieu à une mortalité plus faible par cancer (9). Néanmoins, d'après la cohorte épidémiologique française *AGRIculture et CANcer* (AGRICAN), certaines localisations de cancer sont plus fréquentes : le mélanome de la peau chez les agricultrices (+29%), les lymphomes non-hodgkiniens chez les deux sexes (+9%), et le cancer de la prostate (+3%) et le cancer des lèvres (+55%) chez les agriculteurs (9). Ceci peut s'expliquer par l'exposition à certains facteurs de risque spécifiques, comme les pesticides ou les rayons UV (8).

Par ailleurs, le métier d'agriculteur.rice se distingue par des horaires de travail difficiles. En effet, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 2015 les exploitant.e.s agricoles travaillent en moyenne 54 heures par semaine, leur laissant peu de temps à consacrer à leur santé (14). A ces horaires s'ajoutent de nombreux facteurs de pénibilité physique intense tels que le port de charges lourdes et le fait de subir des secousses ou des vibrations ainsi que le travail en présence de bruit, fumées et poussières (13). Ainsi, 85% des exploitant.e.s agricoles déclarent des contraintes physiques intenses (13) et 84% des agriculteur.rice.s sont concerné.e.s par des troubles musculosquelettiques (TMS) (2).

De par l'étendue horaire et spatiale du travail, le métier d'agriculteur.rice implique la réalisation de nombreuses tâches hors de vue ou de voix, et consiste en cela en un métier dangereux. Cet isolement a des effets négatifs sur la santé mentale (15), augmente la charge mentale et peut contribuer au développement d'un sentiment de solitude. Le suicide apparaît plus fréquent chez les agriculteur.rice.s que dans le reste de la population, et particulièrement dans le secteur bovins-lait (16), avec une mortalité par suicide accrue de 14% chez les hommes et 27% chez les femmes dans la cohorte AGRICAN (9).

Enfin, en matière de recours aux soins, on constate une sous-consommation de soin chez les agriculteur.rice.s. Iels sont en effet 12% moins nombreux et nombreuses à consulter un médecin que le reste de la population (4) tandis que leurs dépenses de santé représentent 1,3% du total des dépenses contre 1,8% pour l'ensemble de la population française (6). Une participation aux campagnes de dépistage et de vaccination plus faible a également été constatée dans cette profession (5,11). De plus, les agricultrices sont nombreuses à continuer de travailler pendant leur grossesse : seules 58% des agricultrices prennent un congé maternité, contre la quasi-totalité des femmes actives en France (17).

Pharmacien-agriculteur.rice : une relation à promouvoir

Pour les agriculteur.rice.s, la priorité est donnée à leur travail et à leur exploitation plutôt qu'à une consultation chez un médecin, ou plus généralement à leur santé, de peur de perdre du temps. Ainsi, iels expriment souvent un besoin de rapidité et d'efficacité dans leur parcours de soin (5,11,18).

Dans ce contexte, et en tant que professionnel de santé de premier recours, le pharmacien peut jouer un rôle important auprès des agriculteur.rice.s. D'une part, le

pharmacien est un professionnel de santé disponible librement, gratuitement et sans rendez-vous, lui permettant d'être accessible avec une grande flexibilité et à l'écoute de ses patients. D'autre part, la répartition géographique des officines étant réglementée sur l'ensemble du territoire (7), le pharmacien peut se positionner comme un professionnel de santé de proximité, une valence particulièrement importante en zone rurale possiblement qualifiée comme désert médical.

Au-delà de cette accessibilité intrinsèque à la profession, le pharmacien d'officine dispose de plusieurs leviers pour faciliter l'établissement d'une relation soignant-patient personnalisée avec les agriculteur.rice.s. Ainsi, pour accueillir plus facilement et plus fréquemment les agriculteur.rice.s dans son officine, il peut miser sur le développement de la téléconsultation médicale et de la vaccination en pharmacie. Ces nouvelles missions du pharmacien apparaissent en effet particulièrement avantageuses pour les agriculteur.rice.s au regard de leurs contraintes professionnelles, horaires et géographiques. En complément, le pharmacien d'officine peut compter sur l'extension récente de la délivrance des kits de dépistage du cancer colorectal aux pharmaciens officinaux. De surcroît, faire la promotion auprès des agriculteur.rice.s de l'existence de ce dépistage organisé présente l'intérêt de les inclure plus activement dans la stratégie de lutte contre les cancers .

Une fois une relation soignant-patient établie, le pharmacien pourra pleinement prodiguer aux agriculteur.rice.s des conseils préventifs spécifiques de leur métier afin de protéger au mieux leur santé.

Conseils préventifs spécifiques

De nombreux conseils en matière de prévention des risques sanitaires spécifiques des professions agricoles peuvent être prodigués aux agriculteur.rice.s lors de leur passage à l'officine. Il s'agit de prévenir, ou du moins de participer à limiter, les TMS, les risques liés aux rayons UV et à la chaleur, les risques chimiques et les intoxications, les risques infectieux et les troubles respiratoires ainsi que les troubles psychosociaux.

Troubles musculosquelettiques (TMS)

Les TMS sont notamment dus aux postures de travail inconfortables ou maintenues sur de longues durées, aux mouvements répétés ou encore au machinisme. Au vu de leur forte prévalence chez les agriculteur.rice.s (1,2), il est primordial de mettre l'accent sur leur prévention. Le pharmacien dispose d'un large choix de dispositifs orthopédiques pouvant être conseillés aux agriculteur.rice.s. Les ceintures lombaires sont à conseiller pour porter des charges lourdes et pour de longues journées de tracteur ; les orthèses de poignet, de coude et de genou sont à conseiller en cas de mouvements répétitifs de torsion. La réalisation de petits exercices rapides, de 5 à 10 minutes, d'échauffements avant la journée de travail et d'étirements après la journée de travail permettront de prévenir plus efficacement l'apparition de ces troubles. À ce sujet, une plaquette réalisée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et décrivant les exercices à pratiquer peut être transmise aux agriculteur.rice.s (19).

Risques liés aux rayons UV et à la chaleur

L'exposition au soleil et aux fortes chaleurs peut entraîner des déshydratations et des insolationes et, plus spécifiquement, l'exposition aux rayons UV peut être à l'origine de cancers de la peau. Il est donc important de rappeler l'importance du port d'équipements de protection tels que des vêtements couvrant les membres et anti-UV, un chapeau à bord large et des lunettes de soleil (remarque : les lunettes de soleil de catégorie 4 ne sont pas compatibles avec la conduite d'un véhicule). Le pharmacien doit également conseiller l'application d'une crème de protection solaire indice 50 sur les zones non couvertes, en rappelant les règles d'utilisation, c'est-à-dire en quantité suffisante et toutes les deux heures. L'autosurveillance de la peau, selon la règle « ABCDE » qui consiste à analyser l'Asymétrie, les Bords, la Couleur, le Diamètre et l'Evolution des grains de beauté, est un autre moyen de prévention à promouvoir. Enfin, la présence d'un point d'eau et un aménagement des horaires de travail, en favorisant une rotation des tâches et en évitant le travail physique intense prolongé au soleil, permettent aussi de limiter l'impact de la chaleur sur la santé.

Risques chimiques et intoxications

Les risques chimiques peuvent être différents en fonction de la durée d'exposition et de la quantité de matière active (20). En effet, on peut notamment citer des effets cancérigènes et mutagènes et des troubles de la fertilité et de la reproduction suite à des expositions prolongées dans le temps, et ce même à de faibles doses. La maladie de Parkinson a aussi été montrée plus fréquente chez les agriculteur.rice.s manipulant des pesticides. En cas d'exposition à de fortes doses, on recense plutôt des troubles digestifs, respiratoires, cutanés et nerveux à court terme.

Le pharmacien doit rappeler l'importance du port des équipements de protection individuelle (EPI) durant les différentes étapes de manipulation des produits chimiques (21), un défaut de port ayant été rapporté chez ces professionnel.le.s (5). Il s'agit ainsi de conseiller le port de gants en nitrile ou en néoprène, de lunettes de protection, d'un masque respiratoire avec un filtre adapté, de bottes imperméables et d'une combinaison de protection ; le pharmacien peut proposer dans son officine des masques et des gants jetables adaptés à ces usages. L'agricultrice enceinte devra quant à elle déléguer les tâches impliquant l'usage d'un produit à risque pour la grossesse ou le fœtus.

Le pharmacien peut de plus transmettre aux agriculteur.rice.s les numéros de téléphone d'urgence et du centre antipoison (CAP) référent à contacter afin d'agir plus rapidement et de façon adaptée en cas d'incident. Il est aussi bon de rappeler que des effets retardés sont possibles en cas de contact cutané ou d'ingestion.

Risques infectieux et troubles respiratoires

Il est important de respecter les règles d'hygiène, en association avec les règles sanitaires de nettoyage et de désinfection des locaux afin de limiter le risque infectieux. Ainsi, après chaque contact avec des animaux, des déjections ou des déchets, un lavage des mains à l'eau avec du savon est fortement recommandé pour limiter la survenue de zoonoses telles que la psittacose, la leptospirose ou encore l'encéphalite à tique. De même, l'importance du port

d'EPI comme des gants de protection étanches et résistants ou des bottes étanches doit être rappelée. En cas de plaie, il est primordial que le pharmacien vérifie le calendrier vaccinal antitétanique de l'agriculteur.rice, et qu'il l'invite à réaliser un rappel vaccinal en urgence en cas de retard.

Plus spécifiquement concernant les tiques, le port de vêtements couvrant l'ensemble du corps permet de limiter le risque de morsure lors des sorties en plein air. Une inspection minutieuse de l'ensemble du corps est à recommander en fin de chaque journée en extérieur. En cas de tique, il faut la retirer à l'aide d'un tire-tique et surveiller l'évolution (22).

Le port d'un masque, à minima FFP2, est conseillé afin de protéger les voies aériennes contre les aérobioccontaminants agricoles (e.g., bioaérosols bactériens et fongiques, pollens) et ainsi limiter le risque d'affections respiratoires chroniques telles que la maladie du poumon du fermier, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'asthme et les allergies respiratoires ; ces maladies sont d'ailleurs toutes inscrites aux tableaux des maladies professionnelles des agriculteur.rice.s (3).

Troubles psychosociaux

Comme rapporté récemment par Santé Publique France, l'agriculture est l'un des secteurs professionnels les plus à risque de souffrance psychique (1). Le pharmacien peut identifier d'éventuels signaux de détresse chez les agriculteur.rice.s, directement ou par le biais de leurs proches (e.g., agressivité, irritabilité, troubles du sommeil, perte d'appétit). Le pharmacien peut de plus informer les agriculteur.rice.s de l'existence de la plateforme « Agri'écoute » et distribuer des dépliants d'information à ce sujet (23). Cette plateforme, mise en place par la MSA, permet à l'agriculteur.rice en détresse, ou à l'un.e de ses proches, d'entrer en relation gratuitement, sept jours sur sept et 24 heures sur 24 avec un.e psychologue qui évaluera l'urgence de la situation et pourra adapter le suivi, voire se mettre en relation avec le SAMU.

Conclusion

Ce travail a été mené avec la volonté de mieux sensibiliser les pharmaciens officinaux à la problématique de la santé des agriculteurs et des agricultrices. Il devrait les aider à mieux appréhender les spécificités des professionnel.le.s agricoles en matière de santé et à mieux les conseiller au comptoir au regard des risques sanitaires inhérents à leur profession. Ainsi, le pharmacien d'officine pourra pleinement jouer son rôle de professionnel de santé de premier recours auprès des agriculteurs et des agricultrices, et ce afin de protéger au mieux leur santé.

Par ailleurs, la MSA joue un rôle important dans la prévention de la santé des agriculteurs et des agricultrices. Une collaboration plus étroite entre les pharmaciens officinaux, et particulièrement ceux exerçant en zone rurale, et la MSA serait donc à encourager pour mieux relayer au comptoir les actions de sensibilisation, de prévention et de prise en charge développées par cette dernière.

Bibliographie

1. Santé Publique France. Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel en France - Résultats des Quinzaines MCP sur la période 2012 - 2018 [Internet]. 2023 avr [cité 21 juill 2023] p. 95. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel/documents/enquetes-etudes/programme-de-surveillance-des-maladies-a-caractere-professionnel-en-france.-resultats-des-quinzaines-mcp-sur-la-période-2012-2018>
2. MSA. Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole [Internet]. 2019 mai [cité 21 juill 2023] p. 23. Disponible sur: <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2019/05/ATMP-NSA-2017.pdf>
3. INRS. Tableaux des maladies professionnelles [Internet]. 2021 [cité 21 juill 2023]. Disponible sur: https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/recherche.html?typeRegime=RA&field_activites_nuisances=&field_maladies=&field_numeroCAS=&mot_cles_tableau=&motsCles=&valid_RECHERCHE_MOTSCLES=Recherche&introspection=
4. CREDES. Santé, soins et protection sociale en 2002 [Internet]. 2003 déc [cité 21 juill 2023] p. 181. Disponible sur: <https://www.irdes.fr/Publications/Rapports2003/rap1509.pdf>
5. Vallée D. Le comportement des Exploitants Agricoles Lorrains en matière d'accès à la prévention et aux soins : étude qualitative menée par entretiens individuels semi-dirigés et focus group en 2017-2018 [Internet]. Lorraine; 2018 [cité 22 juill 2023]. Disponible sur: <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01932320>
6. Structure des dépenses des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence - Données annuelles de 2001 à 2017 [Internet]. 2020 [cité 21 juill 2023]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2385823>
7. Ordre National des Pharmaciens. Démographie des pharmaciens - Panorama 2022 [Internet]. 2023 janv [cité 22 juill 2023] p. 144. Disponible sur: <https://www.calameo.com/read/002449395b48c4e1acf5a>
8. AGRICAN. Enquête AGRICAN - Agriculture et cancer - Bulletin numéro 1 [Internet]. 2011 juin [cité 21 juill 2023] p. 21. Disponible sur: <https://www.agrican.fr/etude/bulletins-informations>
9. AGRICAN. Enquête AGRICAN - Agriculture et cancer - Bulletin numéro 3 [Internet]. 2020 nov [cité 21 juill 2023] p. 60. Disponible sur: <https://www.agrican.fr/etude/bulletins-informations>
10. AGRICAN. Enquête AGRICAN - Agriculture et cancer - Bulletin numéro 2 [Internet]. 2014 nov [cité 21 juill 2023] p. 32. Disponible sur: <https://www.agrican.fr/etude/bulletins-informations>
11. Declémy A. Santé des agriculteurs et des agricultrices : Etat des lieux et rôle du pharmacien d'officine dans la prévention des risques professionnels [Internet]. Lille; 2022 [cité 21 juill 2023]. Disponible sur: https://pepite-depot.univ-lille.fr/LIBRE/Th_Pharma/2022/2022ULILE164.pdf
12. Insee. Espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle et diplôme - Données annuelles de 1976-1984 à 2009-2013 [Internet]. 2016 [cité 21 juill 2023]. Disponible sur: https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383438#tableau-figure1_radio1
13. Agreste. GRAPH'AGRI - L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires [Internet]. 2022 déc [cité 21 juill 2023] p. 224. Disponible sur: <https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2022Integral/detail/>
14. Insee. France, portrait social [Internet]. 2016 nov [cité 21 juill 2023] p. 256. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492313>
15. Sénat. Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse [Internet]. 2021 mars [cité 22 juill 2023] p. 188. Disponible sur: <https://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-4519.html>
16. Santé Publique France. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants - Situation 2010-2011 et évolution 2007-2011 [Internet]. 2016 janv [cité 22 juill 2023] p. 32. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/suicides-et-tentatives-de-suicide/documents/rapport-synthese/surveillance-de-la-mortalite-par-suicide-des-agriculteurs-exploitants-situation-2010-2011-et-evolution-2007-2011>

17. Sénat. Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires [Internet]. 2017 juill [cité 21 juill 2023] p. 386. Disponible sur: <https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-6157.html#fn128>
18. Extra C. Facteurs entravant la prise en charge des exploitants agricoles indépendants en médecine générale : point de vue des exploitants de la vallée de la Blanche [Internet]. Aix-Marseille; 2021 [cité 22 juill 2023]. Disponible sur: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-AMU/dumas-03208537>
19. MSA. Exercices d'échauffements avant le travail - Exercices d'étirements après le travail [Internet]. [cité 21 juill 2023]. Disponible sur: https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2021/08/Exercices_Echauffement-Etirement_MSA44-85_v2021.pdf
20. Inserm. Pesticides - Effets sur la santé [Internet]. 2013 juill [cité 22 juill 2023] p. 1014. Disponible sur: <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/4819>
21. MSA. Santé des utilisateurs de produits phytosanitaires : risques, prévention et réglementation [Internet]. 2016 [cité 22 juill 2023]. Disponible sur: [www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/27839/\\$File/Guide-phyto-sante-utilisateurs-produits-phytosanitaires2016-02.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/27839/$File/Guide-phyto-sante-utilisateurs-produits-phytosanitaires2016-02.pdf?OpenElement)
22. Assurance Maladie. Morsure de tique et prévention de la maladie de Lyme : que faire ? [Internet]. 2023 [cité 22 juill 2023]. Disponible sur: <https://www.ameli.fr/lille-douai/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire>
23. MSA. Agri'écoute, un service d'écoute en cas de détresse [Internet]. 2021 [cité 22 juill 2023]. Disponible sur: <https://www.msa.fr/lfp/solidarite/prevention-suicide>

QCM

1. Cochez la(les) bonne(s) réponse(s) :

- La maladie de Parkinson est classée comme maladie professionnelle en agriculture
- Les agriculteur.rice.s tendent à plus fumer que l'ensemble de la population
- Environ 15% des agriculteur.rice.s sont des femmes
- Le suicide est plus fréquent chez les agriculteur.rice.s
- Les agriculteur.rice.s consacrent peu de temps à leur santé

Réponse : ADE

2. Le pharmacien d'officine peut conseiller aux agriculteur.rice.s de :

- Réaliser des séances d'échauffements et d'étirements pour prévenir la survenue de TMS
- Appliquer une protection solaire anti-UV sur les zones non couvertes du corps
- Porter des EPI adaptés pour limiter l'exposition aux risques chimiques
- Porter des EPI adaptés pour limiter l'exposition aux risques infectieux
- Contacter « Agri'écoute » en cas d'empoisonnement avec des produits phytosanitaires

Réponse : ABCD